

Document n° 33

Résolution concernant les violences commises actuellement en Egypte

Abidjan, 9-12 juillet 2013

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 8 au 12 juillet 2013, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

RAPPELANT que les violences contre les femmes, en particulier les violences sexuelles sont une offense à la dignité et à l'intégrité des victimes et leur infligent souvent un grave préjudice corporel et psychologique ;

RAPPELANT que toutes les formes de violences contre les femmes constituent une atteinte et une entrave grave à l'exercice de tous leurs droits élémentaires et libertés fondamentales ;

PREOCUPEE par le nombre, toujours plus important, de ces actes de violences en cas de conflits armés et lors du renversement de pouvoir en place dans certains pays de l'espace francophone ;

PREOCUPEE par les informations faisant état de très nombreuses agressions et crimes sexuels contre les femmes, sur la place Tahrir en Egypte ces derniers jours ;

INQUIETE par la violence barbare de certaines de ces attaques ;

CONDAMNE fermement ces actes de violences sexuelles et exhorte les forces de sécurité à assurer la protection des populations civiles, en particulier des femmes et des filles et demande que les auteurs de ces violations soient dénoncés, identifiés, poursuivis et punis conformément au droit national et au droit pénal international ;

DEMANDE à l'Organisation internationale de la Francophonie d'intégrer dans ses programmes la promotion des procédures et des mécanismes qui garantissent que les auteurs d'actes de violences sexuelles soient traduits en justice, ainsi que la sensibilisation et l'accès à la justice pour les victimes.